

le "Bulletin" automne/hiver
2008

Volume 33 , No. 2



Mot du Maire

Chers citoyens et citoyennes,

J'ai le plaisir de vous présenter le *BULLETIN* d'automne. C'est un bref résumé des accomplissements, des nouvelles et des informations sur la ville de Barkmere.

Cet été, la restauration des rives a débuté. La pointe des pères Jésuites a été restaurée à un état plus naturel, ainsi que la pente du débarcadère qui a été replantée. De nombreux citoyens ont profité de la vente de plantes, organisée par l'Association pour la Protection du Lac des Écorces (APLE), pour commencer à améliorer leurs propres rivages. Je tiens à remercier tous les bénévoles de l'APLE ainsi que tous les citoyens qui ont participé de près ou de loin à l'amélioration de la rive du Lac.

Le chemin et le pont de Barkmere ont été rénovés et les travaux ont maintenant pris fin. Tous les frais de la rénovation ont été pris en charge par le ministère des transports et ceci n'aura au-

cun impact sur le compte de taxe des citoyens de Barkmere.

Je vous invite à prendre connaissance de l'article du Comité Consultatif d'Urbanisme qui explique en partie la révision du plan urbain, incluant les dispositions pour l'aménagement de nouveaux chemins sur le territoire de la ville. Une présentation sera organisée à cet égard au Printemps 2009, je vous invite à y assister en grand nombre.

Votre conseil municipal se réunira afin de préparer le budget 2009. Plusieurs de nos coûts, entre autres, ceux de la MRC, le maintien du rôle d'évaluation, la sécurité en incendie et la gestion des matières résiduelles sont directement reliés à l'évaluation de la Richesse Foncière Uniformisée (RFU) de la ville de Barkmere. Les frais de services pour la Sûreté du

Québec ont augmentés de 23 000\$ cette année et représente une augmentation de 47%. Finalement la préparation du nouveau plan d'urbanisme pour la ville de Barkmere est un facteur important dans l'augmentation des taxes. Ceci dit, une augmentation du budget (taxes) est à prévoir. Vous trouverez à la fin de ce *Bulletin*, le budget préliminaire.

J'encourage tous les citoyens à assister aux séances du conseil municipal qui ont lieu le 2e samedi de chaque mois à 10h00, à l'hôtel de ville situé au 182 ch. Barkmere.

Je vous souhaite tous de passer un bel hiver!

Charles Huot

Maire



29 oct 2008 premier neige

Les Articles

La Chronique du Gérant de la ville	2
Mise à jour du site Web	2
Fosses septiques	3
C.C.U.	4
Analyse de l'eau	5
C.C.E. /Foire aux questions	6
Infrastructure / Décès	7

J'aimerais vous inviter à la **célébration annuelle des Fêtes** qui aura lieu le **samedi 13 décembre** à midi. À cette occasion, un léger goûter sera servi ainsi que des rafraîchissements.

Caroline Aubertin, inspectrice en bâtiments



Nous sommes heureux de vous faire part de la nomination de Caroline Aubertin (notre technicienne en urbanisme) au poste d'inspectrice en bâtiments. Sa connaissance de nos règlements et du code du bâtiment de même que de nombreux règlements

provinciaux se révélera un actif de grande valeur pour notre communauté. Elle sera responsable de la révision et de la formulation des demandes de renseignements en vue de l'émission de permis de construction. Professionnelle de grand talent.

Elle saura répondre à toutes vos questions.

Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, n'hésitez pas à communiquer avec elle au ;

(819-687-3373) ou par courriel à l'adresse b.i.barkmere@gmail.com

LA CHRONIQUE DU GÉRANT DE LA VILLE

Ordures ménagères et recyclage

Espace réservé aux conteneurs à déchets sur le site du débarcadère : Notre nouvel espace réservé aux conteneurs pour les déchets et le recyclage semble nettement plus pratique cette année. Moins de déchets ont été déposés au pied des conteneurs, et l'endroit est plus propre que par le passé.

Déchets de grande dimension : À titre expérimental, le conteneur pour les ordures de grande dimension est demeuré en place toute la saison. Le conteneur a été utilisé à des fins abusives, en grande partie pour la mise au rebut de matériaux de construction, ce qui est strictement défendu. Ce faisant, la Ville a dû assumer des coûts additionnels significatifs. Nous réalisons que les citoyens apprécient ce service et nous regardons actuellement des solutions de rechange pour améliorer l'équilibre entre les besoins et les coûts.

Il est interdit de jeter de grandes quantités de matériaux de construction dans ce conteneur. Dans pareil cas, il vous faut communiquer avec votre entrepreneur local qui veillera à ramasser et à disposer des déchets à vos frais.

Changement concernant le recyclage: La MRC nous a mandatés de vous informer qu'il est **strictement interdit de**

déposer des sacs de plastique dans les conteneurs de recyclage. Les matières recyclables doivent être déposées directement dans les conteneurs.

Compostage : Nous encourageons les citoyens à utiliser un bac de compostage à la maison pour réduire la quantité de déchets organiques. Il s'agit là d'un geste sensé pour l'environnement qui permet de réduire la quantité de déchets produits. Du coup, vous aurez moins d'ordures à transporter jusqu'au conteneur à déchets.

Le printemps prochain, des cours portant sur le compostage seront offerts dans notre région.

Centre communautaire

Nous sommes en voie de convertir le garage municipal en centre communautaire. Cette transformation s'échelonne sur deux ans. Une modeste subvention a été versée par la MRC. Au cours de la phase initiale qui sera complétée cette année, les systèmes de chauffage et d'éclairage seront remplacés, tandis que les murs intérieurs seront plâtrés et peints. La porte de garage sera remplacée par une double porte isolée. Le matériel de décontamination des bateaux sera conservé à l'écart de la salle communautaire. Dans un coin se trouvera un

dispositif de communication sans fil que les citoyens pourront utiliser pour naviguer sur Internet. Enfin, durant la seconde phase du projet, il est prévu que des équipements sanitaires seront ajoutés.

Tonte de pelouse

Au moment où vous lirez ces lignes, vous aurez reçu un avis traitant des règlements en lien avec la tonte de pelouse. Il est important que vous respectiez lesdits règlements. Dès 2009, tout citoyen qui ne respectera pas la réglementation sera mis à l'amende. Veuillez en aviser votre entrepreneur. **La tonte de gazon et le débroussaillage sont interdits à l'intérieur des 15 premiers mètres** bordant un cours d'eau.

La berge doit être préservée dans son état naturel pour protéger tous les cours d'eau. Celle-ci agit comme aire de filtration qui empêche les polluants et les nutriments d'atteindre la nappe d'eau. Il est important que chacun de nous fasse sa part.



Mise à jour du site Web

www.barkmere.org

Nous avons ajouté une nouvelle page pratique au site Web de Barkmere. On y retrouve tout ce que vous avez toujours voulu connaître au sujet des règlements et aussi, des règlements!

Afin de vous faciliter la tâche lors de vos recherches parmi les centaines de règlements répertoriés, le site Web comprend...

- un répertoire des règlements incluant une brève description de chacun;

- un recueil regroupant les règlements relatifs à l'urbanisme;

- des règlements relatifs aux questions d'imposition;

- des règlements de nature singulière ou ne faisant partie d'aucun groupe;

- des règlements regroupés en fichiers téléchargeables de 50 règlements.

Rendez-vous sur le site Web de la Ville. Sous « Quoi de neuf » à gauche, cliquez sur « Recueil de règlements ».

Nous tenons à remercier Susan de Schulthess pour le travail exception-

nel qu'elle a accompli en vue d'établir une configuration logique pour ces règlements fort complexes.



Installations sanitaires

Maintenir dans un état impeccable le lac des Écorces et ses affluents est un objectif commun à tous. Le maintien de fosses septiques en bon ordre s'avère une nécessité si l'on souhaite atteindre cette cible. Nous encourageons donc les citoyens à procéder à la mise au point de leurs installations sanitaires pour préserver notre environnement.

Tout citoyen devrait connaître l'âge et la condition de son installation sanitaire et être conscient qu'il est de son ressort de la maintenir dans un état conforme au Règlement provincial sur les l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

(Q.2, r8).

La Ville entend continuer à contrôler les installations sanitaires et à faire respecter la loi avec vigueur.

Le tableau qui suit présente la répartition des installations sanitaires se trouvant sur le territoire de la ville de Barkmere selon leur type.

Cette année, nous avons ajouté cinq nouvelles entrées à notre base de données portant sur les installations sanitaires mises à jour.

Quatre nouvelles propriétés ont été construites, et l'information en lien avec une ancienne propriété a été retrouvée. Toujours cette année, deux fosses septiques ont été remises à neuf. L'écart constaté entre certaines données du tableau (*) s'explique du fait que de nouvelles informations en lien avec d'anciennes fosses septiques ont été retrouvées

Pour consulter l'information dont dispose la Ville sur votre installation sanitaire, communiquez avec le directeur général au (819-687-3373)

<u>Réservoirs de rétention</u>	2007	2008
Installés en 2008		
Installés entre 2005 et 2007		
Installés entre 2000 et 2004	1	1
Installés entre 1995 et 1999	5	5
Installés entre 1990 et 1994	2	2
Installés entre 1985 et 1990	7	7
Sous-total	15	15
<u>Réservoirs et champs</u>		
Installés en 2008		6
Installés entre 2005 et 2007	19	19
Installés entre 2000 et 2004	27	27
Installés entre 1995 et 1999	36	35*
Installés entre 1990 et 1994	42	42
Installés entre 1985 et 1989	31	31
Installés entre 1975 et 1984	8	7*
Année d'installation inconnue	32	32
Sous-total	195	199
<u>Fosses d'aisances</u>	7	7
<u>Aucune fosse/Aucune utilisation</u>	5	5
Total	222	227

Le CCU - Comité consultatif en urbanisme

Le secteur de l'urbanisme est en effervescence

Au delà des travaux de routine en urbanisme, le conseil municipal, avisé par le CCU sur plusieurs objets, a eu du pain sur la planche. Cinq dossiers majeurs méritent d'être portés à votre attention.

La fermeture de plusieurs chemins forestiers

Dans le cadre de l'élaboration de la politique municipale sur la protection de l'environnement trois études majeures ont été conduites par la firme Biofilia, grâce à divers subventions obtenues.

L'une d'entre elle analyse les différents facteurs qui dans le bassin versant contribuent à dégrader l'environnement et la qualité de l'eau du lac. Le facteur prépondérant est l'existence de nombreux chemins forestiers dont soit la pente, les ponceaux affaissés ou l'absence de fossés adéquats entraînent un vieillissement accéléré du lac, accroissent l'apport de phosphore et donc aussi le risque d'apparition d'algues bleues notamment. Le dossier a été bien reçu par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et nous venons de recevoir l'autorisation pour ces fermetures.

Bien entendu, les chemins forestiers couramment utilisés par certains résidents ont été épargnés de cette fermeture jusqu'à ce que la ville adopte les normes de construction pour l'aménagement de chemins qu'ils soit sur des terres privées, municipales ou des terres de la Couronne tel que convenu avec le MRNF.

La révision du Plan d'urbanisme et de ses règlements (Zonage et Lotissement)

Après les travaux préparatoires (sondage d'opinion auprès des

citoyens, recensement des lacunes dans notre réglementation, embauche d'une nouvelle firme d'urbanisme) nous n'attendions que la fonte des glaces le printemps dernier pour faire visiter le village et le lac à notre urbaniste.

Depuis l'assemblée public du 30 août où une première présentation des grands enjeux à eu lieu, le conseil municipal a tenu une session de travail d'une journée, une autre est prévue vers la mi-décembre avec la participation des membres des comités consultatif en urbanisme (CCU) et en environnement (CCE) pour prendre connaissance de la version préliminaire du Plan d'urbanisme.

Le premier jet des règlements de zonage et de lotissement devraient être étudiés par le conseil municipal en février, puis être soumis pour validation à la MRC. La première lecture sera faite au conseil municipal de Mai afin qu'une assemblée publique puisse être tenue quand chacun d'entre nous rouvrira sont chalet ce prochain printemps.

Une réglementation pour autoriser l'aménagement de chemins (Rues / accès véhiculaires)

Après une analyse stratégique, le conseil municipal convenait, le 12 avril dernier, qu'il était préférable d'encadrer le développement de chemin afin de garantir la protection de l'environnement plutôt que de totalement l'interdire et être constamment soit devant un tribunal pour désenclaver une propriété ou en lutte contre la création de chemins illégaux.

Ainsi plusieurs travaux sont présentement en cours afin :

D'une part, d'identifier les lieux et les tracés où des chemins pourraient être aménagés sur une base privée, sans perturber l'environnement physique (faune, flore, ruissellement, etc.) et visuel (distance du lac notamment)

D'autre part, déterminer les normes minimales de construction selon l'utilisation potentielle et prévisible (fond de route, largeur, emprise, pente maximale, fossés, etc.)

Enfin, d'harmoniser les normes d'aménagement des chemins entre la municipalité et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour les terres du domaine de l'État (Terres de la Couronne). De premiers échanges ont eu lieu et des sessions de travail sont prévues fin décembre début janvier.

Les premières ébauches de règlements de lotissement pour les rues ou chemins privés et de zonage pour les accès véhiculaires devraient suivre le même rythme d'élaboration que le Plan d'urbanisme et les autres règlements (voir ci-dessus)

Le règlement de concordance sur la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et des milieux humides

En mai dernier la Municipalité régionale de comté des Laurentides (MRC) a adopté un règlement sur la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'ameublir les apports en phosphore et autres nutriments, et ainsi protéger les plans d'eau d'une eutrophisation accélérée et éviter des contaminations aux algues bleues notamment.

Les municipalités doivent dans les six (6) mois suivants, faire concorder leur réglementation avec celle adoptée par la MRC.

Heureusement nos divers règlements étaient assez progressistes et nos normes de protection, dans la majorité des cas, respectaient ou étaient supérieures à celles dorénavant exigées par la MRC. Voici, à titre d'illustration, quelques exemples :

Interdiction de construire à moins de 20m du lac, notre règlement dit déjà 23m,

Ne pas déboiser, élaguer ou tondre dans la bande riveraine à moins de 15m, notre règlement l'interdit déjà depuis 1989, etc.

Par contre nous devront resserrer nos normes :

Pour les installations septiques qui dorénavant ne pourront pas être installées à moins de 30m du lac.

Il faudra obligatoirement dorénavant revégétaliser les cinq (5) premiers mètres pour les terrains qui, malgré notre règlement, avait pris la mauvaise habitude de défricher, voire tondre (!) jusqu'au bord du lac.

Le CCU et le CCE ont pratiquement terminé leur analyse et les travaux de concordance. C'est à dire que nos normes respectent minimalement celles de la MRC ou dans certains cas soient même plus sévères que celle de la MRC lorsque nous croyons que cela est justifié.

Le conseil municipal recevra les recommandations pour fin d'adoption en première lecture en novembre. Une assemblée publique d'information sera tenue par la suite avant l'adoption finale de ces règlements qui seront après soumis à la MRC pour en vérifier la conformité. Un avis public en précisera les dates.

Un comité consultatif d'urbanisme élargi et enrichi

Pour divers circonstance, le CCU s'est trouvé cet été avec trois de ses sièges vacant. Compte tenu de la quantité des travaux de réflexion en cours et compte tenu de l'importance d'avoir des opinions les plus représentatives des citoyens de Barkmere, le conseil municipal a convenu d'accroître le nombre de personnes participant aux réunions et avis du CCU.

Ainsi aux quatre membres œuvrant déjà au sein du CCU :

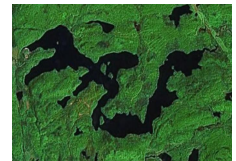
Rochelle Cantor, Susan de Schulthess, Bruce Henderson et Michel Léger.

S'ajouteront :

France Boucher, Stuart Jack, Richard Fillion, Don McVie, Christophe Romary et Serge Thibault.

Le Maire, Charles Huot, siège ex officio. Le soutien technique est assuré par Le directeur général, Michel Trudel et Caroline Aubertin comme professionnelle en urbanisme.

De ce fait, pendant toute la durée des travaux importants qui vont être menés jusqu'à l'été, le conseil municipal s'est assuré d'être assisté par une équipe de personnes engagées et compétentes dont la diversité des points de vue devraient refléter assez fidèlement ceux de la communauté.



Analyse de l'eau

Au cours de l'été 2008, la ville de Barkmere a poursuivi ses analyses du lac et de ses cours d'eau. Au début du mois d'août, Biofilia a prélevé des échantillons d'eau provenant de sept cours d'eau qui approvisionnent le lac des Écorces.

Ces échantillons furent analysés selon quatre critères indicateurs de la détérioration de la qualité de l'eau, à savoir : la conductibilité, le pH, la température et le phosphore.

Les résultats démontrent que la conductibilité respecte les normes et que le taux de pH est conforme à la norme ou presque.

Deux cours d'eau ont enregistré des températures supérieures aux cinq autres. Deux autres cours d'eau présentaient des niveaux élevés de phosphore.

Les barrages de castors de même que les précipitations importantes survenues en juillet (172,2 mm en juillet 2008 comparativement à 71 mm en juillet 2007) ont possiblement généré des résultats élevés.

Quoique les résultats ne soient pas alarmants, Biofilia recommande que les cours d'eau en question soient suivis plus étroitement. Biofilia recommande également que des analyses plus élaborées de l'eau soient effectuées dans les deux cours d'eau qui présentaient un taux élevé de phosphore afin d'en déterminer la cause.

Vous trouverez les résultats détaillés ainsi qu'une carte sur notre site Web.

www.barkmere.org

Le CCE - Comité consultatif en environnement

Formé il y a un an, le CCE compte quatre membres : Brenda Bartlett et Marc Fredette, représentants de l'APLE, ainsi que Bruce Perron et Donna Florence, conseillers de la Ville. Le Comité fonctionne sous l'égide du CCU (Comité consultatif en urbanisme) qui entérine des projets exclusivement en lien avec l'environnement.

Le printemps dernier, nous avons soumis une proposition à la MRC qui comportait un volet portant sur l'amélioration des berges. Au nombre de trois, les objectifs visés étaient

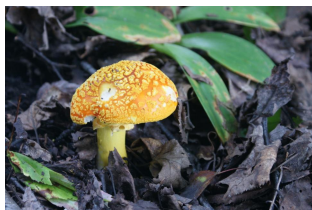
t :

L'amélioration du débarcadère.

Des jeunes plantes ont été achetées auprès de La Pépinière Rustique qui nous a fourni un plan détaillé des travaux devant être réalisés.

La revitalisation de la Pointe des Jésuites (Priest's Point). Nous avons rencontré le frère Jutras qui était emballé par le projet de revitalisation des berges de la Pointe des Jésuites. Encore une fois, le plan et les jeunes plantes ont été fournis par La Pépinière Rustique. La plantation a été réalisée à titre gracieux par la famille Pope et les employés de la Ville.

L'éducation du public. Nous avons procédé à l'embauche de Caroline Aubertin qui a travaillé à l'élaboration d'un plan en vue de



populariser les règles régissant les berges. Une brochure a été rédigée. Chaque citoyen en recevra une copie le printemps prochain. Mme Aubertin a également recueilli diverses données relatives aux berges. Un intérêt particulier a d'ailleurs été porté aux endroits où la pelouse est coupée à l'intérieur de 15 mètres. Une lettre a été envoyée à tous les citoyens pour les informer du règlement municipal portant sur les premiers 15 mètres de la berge. Cette même lettre rappelait également aux citoyens que des amendes seront versées pour toute tonte de pelouse ou opération de débroussaillage.

En ce moment, le Comité travaille, en collaboration avec le CCU, à la révision de notre plan d'urbanisme. Une attention particulière est portée aux recommandations formulées dans les rapports de la firme Biofilia en vue de déterminer leur incidence sur notre plan d'urbanisme.

Foire aux questions à propos de la MRC

Q. : Qu'est-ce que la MRC?

R. : Les MRC (Municipalités régionales de comté) ont été créées en 1983 afin d'établir des normes et d'assurer des services pour les plus petites communautés situées en périphérie des grandes régions métropolitaines. On compte 96 MRC au Québec. Barkmere est l'une des vingt villes de la région membre de la MRC des Laurentides.

Q. : L'adhésion à une MRC encoure-t-elle des frais?

R. : Oui. Chaque ville défraie une somme établie en fonction de l'évaluation totale des propriétés se trouvant sur son territoire. L'évaluation 2008 de la ville de Barkmere s'élève à 78 189 410 \$. Cela représente 1,2 % de l'évaluation totale de la MRC des Laurentides. Notre pourcentage était de 0,5 % il y a cinq ans. Cette importante augmentation est survenue en raison du fait que notre ville est en grande partie constituée de propriétés faisant face au bord de l'eau, et la valeur de ce type de propriété a augmenté de façon considérable ces dernières années.

Q. : Y a-t-il une option de non-participation au sein de la MRC?

R. : Non. Toutes les villes doivent y participer. Nous faisons partie de la communauté des Laurentides et, comme dans tout système d'impôts sur la propriété foncière, nous ne sommes pas tenus d'utiliser tous les services. L'intérêt commun prédomine.

Q. : Quels sont les frais à déboursier et quels sont les services dont nous disposons?

R. : Nos frais ont été de 33 266,00 \$ cette année.

Les sommes ont été réparties comme suit :

Administration et urbanisme : 10 839,00 \$

Cégep : 177,00 \$

CLD & développement local : 2 478,00 \$

Télécommunications et service Internet à fibres optiques : 4 259,00 \$

Transport public : 619,00 \$

Programmes de sécurité et de prévention des incendies : 998,00 \$

Programmes de prévention du crime : 133,00 \$

Programme pour les déchets dangereux : 1 494,00 \$

Évaluation : 10 241,00 \$

Base de données : 1 147,00 \$

Pacte rural : 306,00 \$

Parc linéaire : 575,00 \$

Q. : Y a-t-il d'autres services régis par la MRC?

R. : Oui. La Sûreté du Québec (police), le service de collecte des ordures et du recyclage ainsi que le service d'incendie sont des services traités par la MRC mais dont les frais sont directement acquittés auprès des services concernés. Les frais relatifs à ces services sont également établis en fonction de l'évaluation totale de la ville. Vous trouverez les données monétaires relatives à chacun de ces services dans le graphique en pointe de tarte contenu dans le présent bulletin.

Le chemin Barkmere, le barrage et le pont

Des travaux majeurs ont eu lieu dans la Ville au cours de l'été. Le pont fut entièrement remplacé et le chemin Barkmere reconstruit d'un bout à l'autre.

Dans les deux cas, la Ville n'a encouru aucuns frais. Le chemin est le fruit d'un travail acharné de la part des citoyens et de notre maire, qui a exercé des pressions auprès de notre député. Nous sommes heureux que les perturbations pour les citoyens aient été mineures, et ce, malgré l'ampleur des travaux.



Tel qu'indiqué dans votre avis d'imposition de taxe foncière du printemps dernier, notre barrage a fait l'objet d'une inspection majeure cette année, et ce, conformément à la réglementation provinciale.

Cette inspection est maintenant terminée. Nous ne prévoyons pas entreprendre de réparations majeures, mais certains travaux seront nécessaires. Nous sommes toujours en attente du rapport final.



À la mémoire de

Randy Ableson Oldreik (1950-2008)

Tous les étés, Randy, son époux Richard et leur fils Ryan quittaient leur résidence des États-Unis pour se rendre au lac des Écorces, où ils séjournaient pendant quelques semaines au chalet des parents de Randy. Gerry et Joan Ableson ont fait l'acquisition de leur propriété surnommée « Swans Point » en 1973. Chaque année, leur famille, sans cesse grandissante, se joignait à eux au début de juillet pour repartir au début du mois d'août.

Randy aimait le lac et elle s'adonnait au canotage, à l'aviron, à la pêche et à l'observation d'oiseaux et d'animaux. Le chalet était un havre de relaxation et de bonheur partagé avec la famille et la nature.

Randy a fondé le Gloucester County Animal Hospital dans le canton de Washington où elle exerçait la médecine vétérinaire. Son amour inconditionnel des animaux l'a menée à cette profession tout indiquée. Lorsque l'ouragan Katrina s'est abattu sur la côte de la Louisiane il y a quelques années, c'est Randy, la vétérinaire, qui détenait entre ses mains le sort des animaux en détresse. Accompagnée de son fils Ryan et de sa tante Linda, elle s'est envolée vers le sud pour aider à sauver les petites bêtes en difficulté.

Randy aimait sa vie et sa famille. Elle a lutté contre le cancer avec courage et grâce, voire parfois avec optimisme. Elle a vécu sa vie pleinement. Elle n'a éprouvé des craintes que très rarement et elle a surmonté tous les obstacles... mais pas celui-là.

Nous présentons nos condoléances aux familles Oldreik et Ableson. Barkmere est attristée par la perte de cette grande dame qui aimait tant le lac...

Budget 2009

Ce graphique démontre le budget anticipé pour 2008 et le budget proposé pour 2009.

*Une taxe spéciale afin de compléter le mandat du plan urbain dicté par le gouvernement provincial est inclus dans ce graphique.

La charte démontre de quel façon les fonds sont distribués.

	2008 Actuel (est)	Proposé 2009
REVENU		
Taxes	307,231	357,173
Taxation Ajust.	4870	5000
Autre	84607	48500
* Taxe spéciale	23,794	74,000
Total	420,502	484,673
FRAIS		
Administration Gén.	63,093	47,000
Édifices publiques	10,947	11,850
Salaire	59,099	60,485
Trav. Publiques	138,978	116,640
Urbanisme	42,784	74,000
M.R.C.	27,109	33,266
Sécurité Public	19,825	21,300
Sûreté Québec	49,976	72,832
Déchets	36,847	33,300
Scrutin	4,931	14,000
		0
	453,589	484,673
surplus/déficit	-33,087	



ville de Barkmere
182 chemin Barkmere
Barkmere, Qc. J0T 1A0
Tel:819-687-3373
Fax:819-687-3383

Michel Trudel
Directeur Général
Email:
dgbarkmere@gmail.com

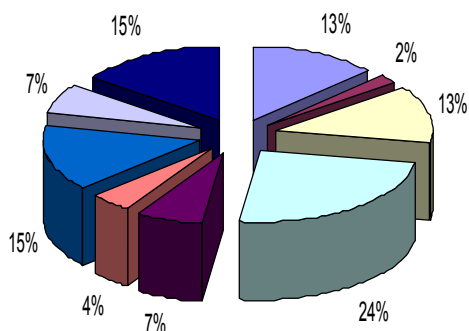
Conseillers (ières)

Michel Léger Susan de Schulthess

Donna Florence Bruce Perron

Mark Uchwat Gil Bennett

Robert Mearns Secrétaire trésorier



	%	2009 Proposé
1	13	Admin. Gén.
2	2	Édifices Publiques (2,5% act)
3	13	Salaire
4	24	Trav. Publique
5	7	MRC
6	4	Sécurité Publique
7	15	Sûreté du Québec
8	7	Déchets (6.5% act.)
9	15	Urbanisme